

Les critères de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (F.D.P.T.P.) en faveur des E.P.C.I. défavorisés

En application de l'article 1648 A IV Bis du Code Général des Impôts, les critères de répartition de la part du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour l'année par le Conseil départemental afin de doter les collectivités de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.

Les critères adoptés pour la répartition du **F.D.P.T.P. 2016** sont les suivants pour la répartition des fonds 2015. Leurs poids et valeurs sont les suivants :

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20161007-lmc100000014590-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/10/2016
Réception Préfet : 13/10/2016
Publication RAAD : 13/10/2016

Critères et seuils d'éligibilité	Dotation Population	Dotation Coefficient d'intégration fiscale CIF	Dotation critère potentiel fiscal	Dotation dette par habitant	Dotation dette par habitant
Calcul du critère	Population DGF 2016	Produit fiscal total EPCI après dépenses de transfert / produit total communes et syndicats reconstitué	Données DGF 2016 / Population DGF	Revenu moyen / population DGF	Revenu moyen / population DGF
Poids du critère	10%	10%	30%	40%	10%
Moyenne départementale (base fichier DGF 2016)					
Niveau seuil = moyenne départementale					
CA à fiscalité unique		0,281312	399,40		
CC à fiscalité additionnelle		0,252412	127,24		
CC à fiscalité unique		0,298367	289,50		
Condition d'éligibilité	au prorata / total	Si supérieur seuil	Si inférieur seuil	Au prorata / total	Au prorata / total

Les critères de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (F.D.P.T.P.) en faveur des communes défavorisées

Les critères adoptés pour la répartition du **F.D.P.T.P. 2016** sont les mêmes que ceux adoptés pour la répartition du fonds 2015. Leurs poids et valeurs sont les suivants :

Critères et seuils d'éligibilité	Dotation critère logements sociaux	Dotation critère voirie	Dotation critère potentiel financier	Dotation critère revenu
Calcul du critère	nbre logements sociaux / nbre logements soumis à la TH	Longueur Voirie / population DGF	Potentiel financier / population DGF	Revenu moyen / population DGF
Poids du critère	10%	25%	55%	10%
Moyenne départementale (base fichier DGF 2016)	22,38	5,40	1035,61	14898,12
Niveau seuil		400%	75%	
Valeur du seuil	22,38	21,60	776,71	14898,12
Condition d'éligibilité	au prorata / total	Si supérieur seuil	Si inférieur seuil	Si inférieur seuil